

OFFRE DE SERVICES ET DE PRESTATIONS

Publique Privée Associative Mutualiste

Dénomination de l'entité

Accueil de Jour Mutualiste Parisot/Caylus

Coordonnées

Adresse : 8 rue de la Valette

Code postal : 82160

Ville : Parisot

Téléphone : 05 63 24 67 60

Courriel : accueil.vdb@udm82.fr

Fax : 05 63 24 67 60

Site internet : www.mutualitefrancaise82.fr

Direction/ Présidence

Nom : BERRIER

Prénom : Serge

Fonction : Président

Nom : ALVERNHE

Prénom : Isabelle

Fonction : Directrice

Téléphone : 05 63 24 67 60

Courriel : direction.vdb@udm82.fr

Personne à contacter pour des renseignements complémentaires (autre que la direction)

Nom : BAGARRE

Prénom : Sophie

Fonction : Secrétaire

Téléphone : 05 63 24 67 60

Courriel : accueil.vdb@udm82.fr

Prestations et services proposés

L'Accueil de Jour Mutualiste Parisot/Caylus est géré par la Mutualité Française Union Territoriale de Tarn et Garonne. L'accueil de jour facilite le maintien à domicile de la personne dépendante, atteinte ou non de la maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés, en permettant aux aidants familiaux de passer le relais à une équipe de professionnels. Il permet également à la personne malade de maintenir ou de retrouver une partie de son autonomie et de renouer des contacts sociaux en participant à des animations collectives.

L'accueil de jour fonctionne du lundi au vendredi, sauf les jours fériés, de 10h00 à 17h00.

Il accueille les bénéficiaires sur deux lieux distincts :

- le mardi et le jeudi dans les locaux de la Résidence mutualiste Val de Bonnette à Caylus
- **le lundi, mercredi et vendredi dans les locaux de Parisot.**

Capacité d'accueil :

L'accueil de jour est doté d'une capacité d'accueil de 6 places.

Prestations de l'Accueil de Jour Mutualiste Parisot /Caylus :

La restauration : Assurée par le prestataire de la Résidence Mutualiste Val de Bonnette. Les repas Les menus sont élaborés en tenant compte des éventuels besoins spécifiques.

Les transports : Du domicile au lieu d'accueil sont assurés par les familles ou par le service de transport en commun organisé par la Mutualité Française en fonction des besoins.

Le programme d'activités : Comprend les activités régulières de stimulation cognitives et mnésique et les animations à thème ou exceptionnelles. Certaines d'entre elles sont ouvertes aux aidants de façon ponctuelle.

L'aide à l'accomplissement des actes essentiels de la vie : Chaque fois que nécessaire, les personnes accueillies sont aidées par le personnel pour les actes de la vie quotidienne tels que l'accompagnement aux toilettes, la prise des repas...

L'aide à la prise des médicaments : Elle peut être effectuée par le personnel si celle-ci relève des actes de la vie quotidienne. Pour cela la prescription doit être fournie à l'entrée et par la suite à l'occasion de toute modification du traitement. La préparation des médicaments est effectuée à domicile par l'aidant, au moyen d'un pilulier portant le nom du patient. La prise de médicament est supervisée par l'infirmière.

L'accompagnement des aidants : un cahier de liaison sera mis en place pour faciliter les échanges entre l'équipe et la famille.

Une équipe à votre service et à votre écoute :

La directrice et l'infirmière seront vos interlocuteurs privilégiés dès la première rencontre et tout au long de la prise en charge à l'Accueil de Jour Mutualiste Parisot/Caylus.

Elles organisent et supervisent le travail de l'équipe en liaison avec les autres partenaires du maintien à domicile. Elles participent au suivi médical en lien avec le bénéficiaire et sa famille, le médecin traitant et le médecin coordonnateur.

L'infirmière, l'aide médico-psychologique et l'aide-soignante assurent l'accueil, l'accompagnement des personnes dans les actes de la vie quotidienne et l'animation des activités.

L'accueil téléphonique et la facturation sont assurés par le personnel de la Résidence Mutualiste Val de Bonnette.

Public/ bénéficiaires

Personnes âgées dépendantes de plus de 60 ans atteintes ou non de la Maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés vivant à domicile.

Jours et heures d'ouverture

L'accueil de jour fonctionne du lundi au vendredi, sauf les jours fériés, de 10h00 à 17h00.

Il accueille les bénéficiaires sur deux lieux distincts :

- le mardi et le jeudi dans les locaux de la Résidence mutualiste Val de Bonnette à Caylus
- **le lundi, mercredi et vendredi dans les locaux de Parisot.**

Le secrétariat administratif est ouvert :

- du lundi au vendredi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
- le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Secteur géographique d'intervention

Secteur de Parisot et secteur de Caylus

Modalités d'orientation

Prescription médicale : oui non

Orientation par un professionnel : oui non

Autre :

Tarifs 2018

Hébergement : 27.74 €
Dépendance : GIR 1 et 2 : 20.81 €
GIR 3 et 4 : 13.21 €
GIR 5 et 6 : 5.60 €

Dossier d'admission

Oui Non

Pièces à joindre au dossier :

Pièces à joindre au dossier : Dossier de demande d'admission en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes – Cerfa n° 14732.0

Informations complémentaires

Liste d'attente : oui non

Hébergement temporaire : nombre de places agréées

Habilitation Aide sociale : oui non

Entrée et sortie du bâtiment sécurisées : oui non

Jardin clos : oui non

PASA : oui non

Accueil spécifique pathologies apparentées à la maladie d'Alzheimer : oui non

Chambres doubles : oui non

Possibilité d'aménager avec son mobilier : oui non

Animal de compagnie toléré : oui non

Conventions/ partenariats

Fiche validée le :	Mise à jour N° 1 le :
Par :	Mise à jour N° 2 le :
	Mise à jour N° 3 le :
A chaque mise à jour, merci d'adresser votre fiche à Maia 82 pilote.est@maia82.fr	